

POINT

L'actualité de la biotechnologie végétale

Réponse aux critiques du rapport PNUD

Le rapport publié le 10 juillet par le Programme des Nations Unies pour le développement PNUD (voir POINT 7) a provoqué de vives critiques de la part de nombreuses organisations. Le directeur du PNUD, Sakiko Fukuda-Parr, a pris position face à ces critiques dans une lettre ouverte rendue publique le 7 août. Selon lui, les causes de la famine et de la pauvreté sont très complexes et ne peuvent être résolues par le seul moyen du génie génétique. Cependant, la productivité de l'agriculture des régions précisément touchées par ces problèmes doit être améliorée et le génie génétique peut représenter une contribution importante. Par exemple, des plantes capables de croître sur des sols salés ou qui résistent à la sécheresse pourraient être sélectionnées.

Source:

http://www.bio-scope.org/disp_doc.cfm?id=11386B2AA8B0458CB53321DC2941233E
Rapport PNUD: <http://www.undp.org/hdr2001/french/>

La Nouvelle-Zélande rejette un moratoire sur le génie génétique

Suite à un intense processus de prise de décision, la commission mise en place par le gouvernement néo-zélandais a décidé de rejeter un moratoire pour les plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture. Selon le rapport final, une législation stricte est nécessaire, de manière à limiter et à contrôler les risques liés à l'autorisation et à la mise en circulation d'OGM. Cependant, un moratoire n'est pas justifié et serait trop restrictif pour l'agriculture néo-zélandaise.

La démarche du gouvernement en la matière a été remarquable. La commission établie par le gouvernement et présidée par le juge Sir Thomas Eichelbaum a examiné le sujet en faisant intervenir des partisans et des opposants au génie génétique, invités de par le monde entier à se rendre en Nouvelle-Zélande. Le rapport final est désormais publiquement disponible en quatre volumes imprimés et peut être consulté sur Internet à l'adresse

<http://www.gmcommission.govt.nz/>.

Des tomates pour les sols salés

Les surfaces de cultures de vastes régions de la terre contiennent trop de sel pour un rendement optimal. Chaque année, la surface des sols salés augmente d'environ 10 millions d'hectares, principalement dans les régions où les cultures sont irriguées. La sélection de plantes qui tolèrent le sel est de ce fait un aspect prioritaire de la recherche. Une récente étude présente des résultats encourageants. Au moyen d'une astuce technique, une équipe de chercheurs du Canada et des Etats-Unis a stimulé l'expression d'un seul gène dans le génome de la tomate. En conséquence, les plantes parviennent à croître sur des sols qui présentent des concentrations élevées en sel, impropres à la culture. Ces plantes génétiquement modifiées croissent avec un rendement normal sur des substrats qui ont une concentration en sel 40 fois plus élevée que la norme. Le sel qui est en excès est accumulé dans les feuilles, de sorte que la concentration en sel des tomates reste tout à fait normale.

Source: Nature Biotechnology, vol. 19 (août 2001), page 765

Des cochons transgéniques écologiques

Le phosphore présent dans les aliments végétaux est principalement disponible sous forme de phytates. Cette forme de phosphate traverse le système digestif des porcs et des volailles sans être métabolisé, ce qui provoque des surcharges pour l'environnement (contamination des eaux par le phosphore). Une équipe composée de chercheurs canadiens et danois a sélectionné, au moyen de techniques génétiques, des porcs qui possèdent une enzyme de digestion dans leur salive. Cette phytase, issue de la bactérie *Escherichia coli*, permet au cochon de digérer complètement le phosphore lié au phytate. La teneur en phosphore dans les déjections de ces porcs est ainsi réduite de 75%. L'addition de phosphore minéral aux aliments pour porcs n'est plus nécessaire et sur l'ensemble de la période d'élevage, pas moins de 2.5 kg de phosphate par porc sont économisés. D'autre part, aucune conséquence négative n'a pu être observée sur la santé des porcs ou sur leur rendement.

Source: Nature Biotechnology, vol. 19 (août 2001), page 741

La Commission améliore la réglementation relative à l'étiquetage et au traçage des OGM en Europe

La Commission européenne a adopté en juillet un important ensemble de mesures législatives sur le traçage et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM), ainsi que sur la mise sur le marché et l'étiquetage des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale et dérivés d'OGM. La nouvelle législation vise à mettre en place un concept fiable et respectueux de l'environnement pour les OGM et les denrées alimentaires génétiquement modifiées. L'ensemble de mesures comprend une proposition relative à la traçabilité et à l'étiquetage des OGM et des produits obtenus à partir d'OGM et une proposition sur la réglementation des denrées alimentaires génétiquement modifiées et des aliments génétiquement modifiés pour animaux. La traçabilité des OGM est requise tout au long de la chaîne, du producteur au consommateur. Ce dernier disposera d'informations par l'intermédiaire de l'étiquetage de tous les OGM et produits contenant des OGM. Ces mesures font l'objet d'une procédure de codécision par le Parlement européen et le Conseil, et devraient entrer en vigueur au plus tard en 2003. Les dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine ou animale seront révisées après deux ans d'application.

Source:

http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p_action_gettxt=gt&doc=IP/01/1095|0|RAPID&lg=FR

POINT vous est transmis par:



InterNutrition Association suisse pour la recherche en alimentation
Case Postale, 8034 Zurich

T: 01 421 1691; F: 01 421 1681; E: info@internutrition.ch

POINT -Archives :

http://www.internutrition.ch/in-news/point/index_f.html